

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JUIN 2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juin 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 5,9% provenant de :

- L'augmentation de 7,4% des impôts directs (+541 MDH) suite à la hausse de 29,2% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+348 MDH), de 6,2% de la taxe de services communaux (+179 MDH) et de 11,4% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+126 MDH), conjuguée à la baisse de 7,4% de la taxe professionnelle (-137 MDH);
- La hausse de 0,2% des impôts indirects (+22 MDH) qui s'explique principalement par l'augmentation de 202,6% de la taxe de séjour (+79 MDH), de 16,6% de la taxe sur les opérations de construction (+54 MDH) et de 72,9% de la taxe sur les débits de boissons (+51 MDH), conjuguée à la diminution de 1,8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-168 MDH);
- L'augmentation de 20,6% des recettes non fiscales (+677 MDH), provenant notamment de la hausse de 65,8% des subventions (+651 MDH) et de 22,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+113 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 47,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 5% en raison de la hausse de 12,9% des dépenses des autres biens et services de la baisse de 0,5% des dépenses de personnel et de 1,9% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 4,3 MMDH à fin juin 2022 à 6,6 MMDH à fin juin 2023, soit une hausse de 53,4%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin juin 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 10,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9,5 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 4,4 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 828 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 6 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 856 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 4,4 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin juin 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (4,4 MMDH) et des années antérieures ont été de 50,5 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Jun 2022	Prévisions 2023	Jun 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	20 888	47 777	22 128	46%	5,9%
1.1- Recettes fiscales :	17 602	39 518	18 165	46%	3,2%
<i>Impôts directs</i>	7 278	22 934	7 819	34%	7,4%
<i>Impôts indirects</i>	10 324	16 584	10 346	62%	0,2%
1.2- Recettes non fiscales :	3 286	8 259	3 963	48%	20,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	496	824	409	50%	-17,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	507	1 590	620	39%	22,3%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 555	3 103	2 138	69%	37,5%
<i>Autres recettes</i>	728	2 742	796	29%	9,3%
2- DEPENSES ORDINAIRES	11 398	32 439	11 966	37%	5,0%
2.1- Biens et services :	10 615	31 379	11 198	36%	5,5%
<i>Personnel</i>	5 873	13 410	5 845	44%	-0,5%
<i>Autres biens et services</i>	4 742	17 969	5 353	30%	12,9%
2.2-Intérêts de la dette	783	1 060	768	72%	-1,9%
3- SOLDE ORDINAIRE	9 490	15 338	10 162		
4- INVESTISSEMENT²	4 302	43 778	6 600	15%	53,4%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-24	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	856	-3 437	828		
7- EXCEDENT³	6 044	-31 901	4 390		
8- FINANCEMENT² :	-6 044	31 901	-4 390		
<i>Recettes d'emprunt</i>	908	2	1 091		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 478	-2 405	-1 585		
<i>Variation de l'excédent</i>	-5 474	34 304	-3 896		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Jun 2022	Prévisions 2023	Jun 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	17 602	39 518	18 165	46%	3,2%
IMPÔTS DIRECTS	7 278	22 934	7 819	34%	7,4%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	2 873	8 767	3 052	35%	6,2%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	1 844	7 492	1 707	23%	-7,4%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	261	909	286	31%	9,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 107	2 325	1 233	53%	11,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	636	1 761	987	56%	55,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	557	1 680	554	33%	-0,5%
IMPÔTS INDIRECTS	10 324	16 584	10 346	62%	0,2%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	9 198	12 820	9 030	70%	-1,8%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	450	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	325	962	379	39%	16,6%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	95	258	101	39%	6,3%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	70	501	121	24%	72,9%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	99	180	90	50%	-9,1%
<i>Taxe de séjour</i>	39	348	118	34%	202,6%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	144	234	156	67%	8,3%
<i>Autres impôts indirects</i>	354	831	351	42%	-0,8%
RECETTES NON FISCALES	3 286	8 259	3 963	48%	20,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	496	824	409	50%	-17,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	507	1 590	620	39%	22,3%
<i>Fonds de concours</i>	565	286	497	174%	-12,0%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	266	1 050	287	27%	7,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	1	305	0	0%	-100,0%
<i>Subventions</i>	990	2 817	1 641	58%	65,8%
<i>Recettes diverses</i>	461	1 387	509	37%	10,4%
TOTAL DES RECETTES	20 888	47 777	22 128	46%	5,9%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	3 817	1 412	16 899	22 128
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	200	131	4 043	4 374
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	200	126	2 320	2 646
<i>Produits des services</i>	0	2	538	540
<i>Produits des biens</i>	0	3	1 185	1 188
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	153	0	4 892	5 045
Taxe de services communaux	153	0	2 899	3 052
Taxe professionnelle	0	0	1 707	1 707
Taxe d'habitation	0	0	286	286
1.3- Ressources transférées :	3 464	1 281	7 964	12 709
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 226	7 804	9 030
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 541	0	0	1 541
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 923	55	160	2 138
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 009	759	10 198	11 966
2.1- Biens et services :	654	729	9 815	11 198
<i>Personnel</i>	114	547	5 184	5 845
<i>Autres biens et services</i>	540	182	4 631	5 353
2.2-Intérêts de la dette	355	30	383	768
3- SOLDE ORDINAIRE	2 808	653	6 701	10 162
4- INVESTISSEMENT	4 682	512	1 406	6 600
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4	37	787	828
7- EXCEDENT	-1 870	178	6 082	4 390
8- FINANCEMENT :	1 870	-178	-6 082	-4 390
<i>Recettes d'emprunt</i>	962	76	53	1 091
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-535	-68	-982	-1 585
<i>Variation de l'excédent</i>	1 443	-186	-5 153	-3 896

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin juin 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 5,9% et des dépenses ordinaires de 5%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 10,2 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 6,6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 828 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 4,4 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 22,1 MMDH en augmentation de 5,9% par rapport à fin juin 2022. Ceci s'explique par la hausse de 6,4% des recettes transférées, de 1,3% des recettes gérées par l'Etat et de 10,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	11 946	19 814	12 709	6,4%
Gérées par l'Etat	4 978	17 168	5 045	1,3%
Gérées par les collectivités	3 964	10 795	4 374	10,3%
TOTAL	20 888	47 777	22 128	5,9%

1.1-RECETTES FISCALES

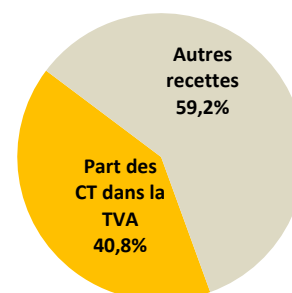
Les recettes fiscales ont atteint 18,2 MMDH, en augmentation de 3,2% par rapport à leur niveau à fin juin 2022, suite à la hausse de 7,4% des impôts directs et de 0,2% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 82,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juin 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 12,7 MMDH à fin juin 2023 contre 11,9 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 6,4%. Ceci résulte de l'augmentation de 29,2% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+348 MDH) et de 65,8% des subventions (+651 MDH), conjuguée à la diminution de 1,8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-168 MDH) et de 12% des fonds de concours (-68 MDH),

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 40,8% de leur part dans le produit de la TVA.

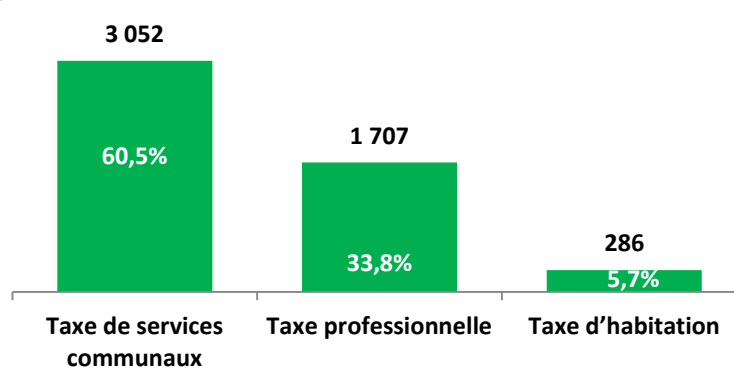
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin juin 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.045 MDH contre 4.978 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 1,3%, provenant de la hausse de 6,2% de la taxe de services communaux (+179 MDH) et de 9,6% de la taxe d'habitation (+25 MDH), conjuguée à la baisse de 7,4% de la taxe professionnelle (-137 MDH).

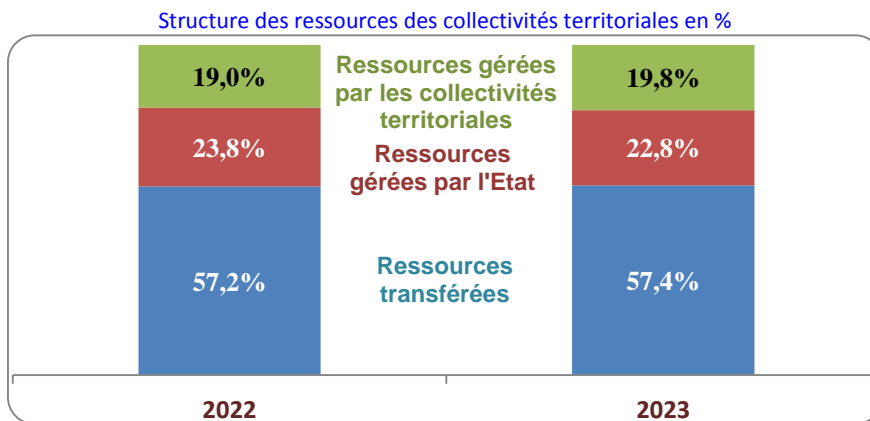
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4.374 MDH à fin juin 2023 contre 3.964 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 10,3%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.233 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (620 MDH), des recettes domaniales (409 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (379 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin juin 2022 et fin juin 2023, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution des ressources gérées par l'Etat.



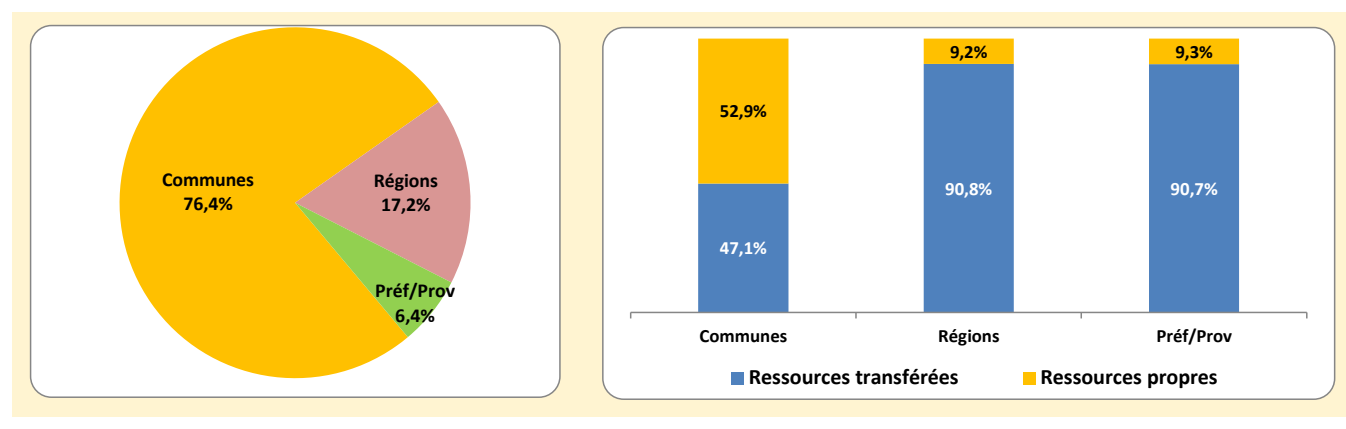
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 4 MMDH, en hausse de 20,6% par rapport à leur niveau à fin juin 2022, en raison principalement de l'augmentation de 65,8% des subventions (+651 MDH) et de 22,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+113 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 16,9 MMDH et représentent 76,4% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juin 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin juin 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 47,1% des recettes des communes contre 90,8% pour les préfetures et provinces et 90,8% pour les régions.

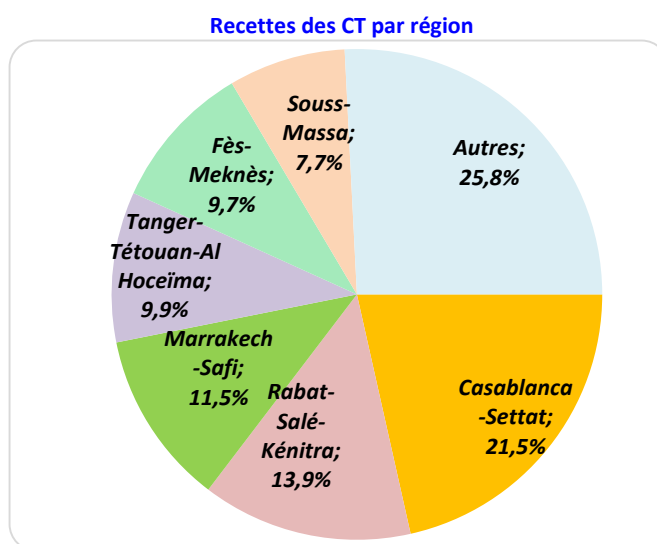


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,2% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (4.754 MDH) représentent 21,5% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,9% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,4%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 189	2 264	1 300	4 754
Rabat-Salé-Kénitra	573	953	1 544	3 070
Marrakech-Safi	627	445	1 474	2 546
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	491	446	1 258	2 195
Fès-Meknès	381	252	1 516	2 149
Souss-Massa	363	310	1 034	1 707
L'oriental	255	188	1 120	1 563
Béni Mellal-Khénifra	216	134	1 013	1 363
Drâa-Tafilalet	94	40	883	1 016
Laâyoune-Sakia El Hamra	132	0	813	945
Guelmim-Oued Noun	42	13	455	511
Dakhla-Oued Ed Dahab	11	0	300	311
TOTAL	4 374	5 045	12 709	22 128

2- DEPENSES

A fin juin 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 20,2 MMDH, en hausse de 17,3% par rapport à leur niveau à fin juin 2022. Elles se composent à hauteur de 59,4% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin juin 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 12 MMDH, soit une augmentation de 5% en raison de la hausse de 12,9% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,5% des dépenses de personnel et de 1,9% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	5 873	13 410	5 845	44%	-0,5%
Autres biens et services	4 742	17 969	5 353	30%	12,9%
Intérêts dette	783	1 060	768	72%	-1,9%
TOTAL	11 398	32 439	11 966	37%	5,0%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin juin 2023 ont atteint 5.845 MDH contre 5.873 MDH à fin juin 2022, soit une baisse de 0,5% (-28 MDH). Les salaires représentent 48,8% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 64,7% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 5.353 MDH à fin juin 2023 contre 4.742 MDH un an auparavant, en hausse de 12,9%. Elles sont constituées pour 56,7% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 768 MDH à fin juin 2023 contre 783 MDH un an auparavant, en baisse de 1,9%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin juin 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 10,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9,5 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 6,6 MMDH à fin juin 2023 contre 4,3 MMDH à fin juin 2022, soit une hausse de 53,4% (+2.298 MDH).

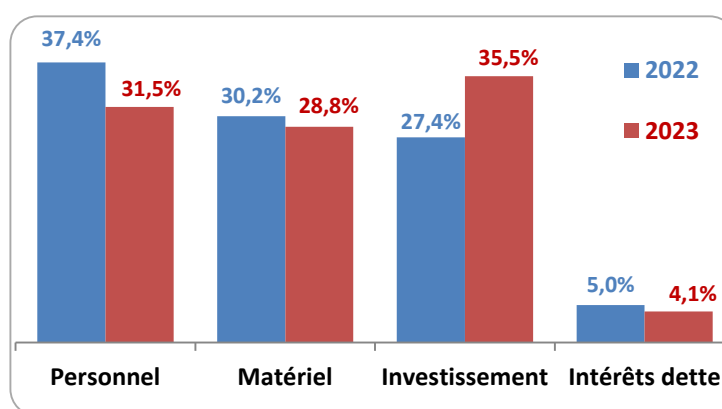
Cette augmentation s'explique notamment par l'accroissement des émissions au titre des subventions (+1.644 MDH), des programmes nationaux (+342 MDH) et des projets intégrés (+100 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (2.616 MDH contre 1.042 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	806	11 549	852	7%	5,7%
Projets intégrés ⁶	663	8 684	763	9%	15,1%
Acquisitions immobilières	229	6 767	315	5%	37,6%
Acquisitions mobilières ⁷	124	1 900	204	11%	64,5%
Programmes nationaux ⁸	1 401	8 610	1 743	20%	24,4%
Subventions	1 079	6 268	2 723	43%	152,4%
TOTAL	4 302	43 778	6 600	15%	53,4%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin juin 2022 et fin juin 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

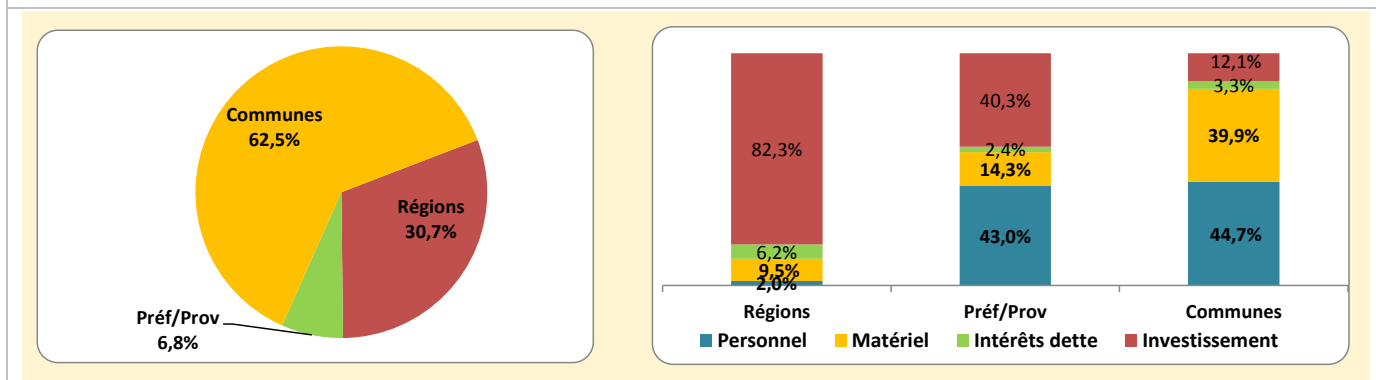
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 11,6 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 62,5% à fin juin 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin juin 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (44,7%) et des préfectures et provinces (43%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,3% des dépenses d'investissement, de 9,5% des dépenses de matériel, de 6,2% des charges en intérêts de la dette, et de 2% des dépenses de personnel.

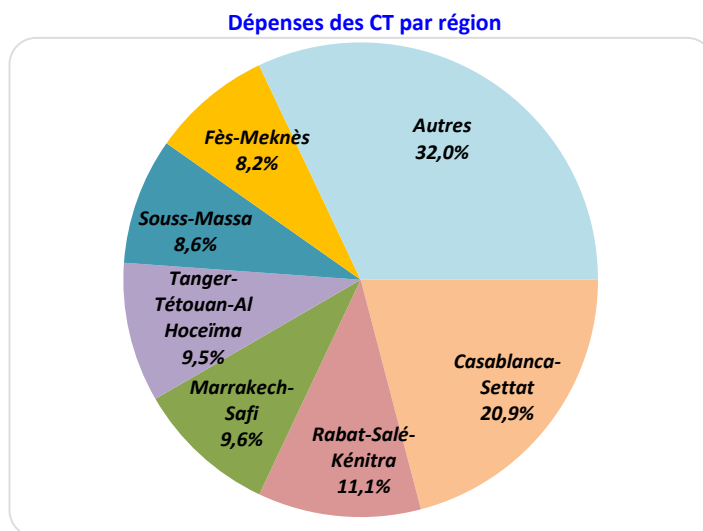


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 68% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (3.883 MDH) représentent 20,9% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 125	1 140	180	1 438	3 883
Rabat-Salé-Kénitra	799	725	58	481	2 063
Marrakech-Safi	633	624	31	495	1 783
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	528	702	59	477	1 766
Souss-Massa	425	336	95	743	1 599
Fès-Meknès	680	484	67	293	1 524
L'oriental	540	368	76	462	1 446
Drâa-Tafilalet	237	152	19	1 015	1 423
Béni Mellal-Khénifra	391	296	57	491	1 235
Laâyoune-Sakia El Hamra	281	307	77	257	922
Guelmim-Oued Noun	136	99	8	320	563
Dakhla-Oued Ed Dahab	70	120	41	128	359
TOTAL	5 845	5 353	768	6 600	18 566

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin juin 2023 un solde nul et un solde positif de 828 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 856 MDH pour les comptes spéciaux à fin juin 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4,4 MMDH à fin juin 2023 contre un excédent global de 6 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin juin 2023, soit 4,4 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin juin 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.091 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.585 MDH et la reconstitution des excédents pour 3,9 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin juin 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 50,5 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (4,4 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 57,3% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin juin 2023

